



Charges de logements mis à disposition des employés

Par Tazzz

Je travail dans la restauration et mon patron propose des possibilités de logements

En plus des avantages en nature logement prélevé sur la fiche de paie, il nous demande de payer les "charges" du logement (souvent en cash, voir en chèque) . Est-ce légales et si ce n'es pas le cas, quel article condamne cette pratique ? Svp merci d'avance

Par Tisuisse1

Seule les charges dites récupérables" auprès d'un locataire sont dues, pas la totalité des charges de copropriété.